



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

16/05/2024

Date d'affichage :

16/05//2024

Envoyé en préfecture le 24/05/2024
Reçu en préfecture le 24/05/2024
Publié le 24/05/2024

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 23 mai 2024

L'an deux vingt-quatre, le 23 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie (quitte la séance à 20h59), Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali (quitte la séance à 21h20), BOULAHYA Rachid (arrivé à 20h01), GANEE Roger, MATHELIN Jean,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur CAKIR Suayib donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean, Monsieur POILLOT Jérémy donne procuration à Monsieur ERTUGRUL Ali,

Absent(s)-excusé(s): /

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Objet de la délibération : N° 2024-025 - Autorisation de signature d'une convention communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'état

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vi l'article L.512-4 et suivants du code de la sécurité intérieure ;

Vu les articles L.2212-1 à L.2212-6 et R.2212-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le diagnostic local de sécurité de la commune de Saint-Usage réalisé en 2023 par la brigade de gendarmerie de Saint-Jean-de-Losne ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la convention communale de Coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'état ;

Considérant que le projet de convention est joint en annexe ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'approuver la convention proposée

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

Nombre de voix pour	14	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Valérie HOSTALIER